

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A271-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A271

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Halle de producteurs « Terres de Provence » - Bilan de l'édition 2014 et principe de reconduction de la 6ème édition en 2015

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Christian BURLE

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Agriculture

Objet : Halle de producteurs "Terres de Provence" - Bilan de l'édition 2014 et principe de reconduction de la 6ème édition en 2015

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Halle de producteurs « Terres de Provence » a pour vocation de soutenir l'agriculture locale et périurbaine grâce à la commercialisation directe de produits locaux sur le territoire.

Ce marché de vente en demi-gros dynamise fortement la vente en circuit court depuis 5 ans à Plan de Campagne. La notoriété grandissante et la fréquentation exceptionnelle de la manifestation a permis d'implanter une 2^e Halle à Pertuis en 2014 (après une saison « test » concluante en 2013).

Afin de pérenniser le concept il est proposé de reconduire l'opération à Plan de Campagne pour la 6^e saison et pour la 3^e saison à Pertuis.

Le budget prévisionnel pour les deux Halles s'élèverait à 139 000 € HT en investissement et 106 584 €HT en fonctionnement.

Exposé des motifs :

>Historique du projet :

Face aux enjeux de fragilisation du territoire agricole, la CPA a souhaité dynamiser la vente directe aux consommateurs et la promotion des circuits courts de distribution de produits locaux. S'appuyant sur la Charte agricole du Pays d'Aix (votée en 2005) dont l'un des objectifs est d'améliorer la commercialisation des produits, la CPA a répondu à un **appel à projets européen** en 2009 (Rururbal -Rural Urbain Alimentation) et a créé la **1ère édition du circuit court agricole, en 2010.**

>Résumé du concept :

Objectif :

Ce projet, fondé sur la **valorisation, la commercialisation et l'incitation à la consommation de produits locaux**, vise à rapprocher les producteurs des consommateurs afin de soutenir l'agriculture locale, de réduire les nuisances pour l'environnement et de proposer des produits du terroir de qualité, de saison, à un prix attractif.

Partenariat :

L'expertise du concept des deux Halles de producteurs s'est forgée grâce au partenariat avec les **Chambres d'agriculture** des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse qui permet une présence sur le terrain, un contrôle de la provenance des produits (visites des exploitations agricoles), de leur qualité et de leurs prix.

Ouverture :

Les Halles ouvrent leurs portes pendant **5 à 6 mois** environ au grand public (de mai/ juin à fin octobre). **3 jours** par semaine à **Plan de Campagne** et **2 jours** par semaine à **Pertuis** (sur un **créneau de 2 h** de 17 h à 19 h).

Les producteurs et les produits proposés :

-Environ **30 à 40 producteurs** sont mobilisés pour la Halle de **Plan de Campagne** (chapiteau de 750 m²/ stand linéaire de 3 m) ; entre **15 et 20** pour celle de **Pertuis** (chapiteau de 225 m² en 2014/ stand linéaire de 1,50 m). Il y a un **Roulement** des producteurs entre les deux halles.

-Productions vendues : essentiellement des fruits et légumes mais également des produits diversifiés tels que : œufs, huile, miel, produits laitiers, pain, viande...

Fréquentation :

>Fréquentation de la Halle de **Plan de Campagne en 2014** : prévision *a minima* de **112 000** visiteurs sur 5,5 mois (107 000 visiteurs au vendredi 17 octobre 2014); soit une moyenne de

1 555 personnes par jour de marché (778 par heure).

Pour information : 100 000 visiteurs en 2013, 110 000 en 2012, 62 000 en 2011 et 50 000 en 2010.

>Fréquentation de la Halle de **Pertuis** : plus de **15 000 visiteurs en 2014** (14 700 enregistrés au mardi 14 octobre 2014) soit une moyenne de **341 personnes par jour de marché (170 par heure)**.

Pour information : 3 500 visiteurs en 2013.

>**Enjeux de l'opération et chiffres clés de l'édition de 2014 :**

- **Enjeux économiques :**

1. Des débouchés complémentaires pour la profession :

-Grâce au chiffre d'affaires réalisé, certains producteurs ont pu améliorer leur situation économique, étendre leur surface de production et créer des emplois pour certains.

-En 2014, 38 producteurs locaux ont participé à la Halle de producteurs de Plan de Campagne et 26 producteurs à Pertuis (dont 6 producteurs de Plan de Campagne).

-Une enquête de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône de 2009, avant le lancement du projet, indique que 71 % des producteurs locaux estiment que le marché de demi-gros est complémentaire aux marchés de détails existants (et non en concurrence).

-Plus de 536 tonnes de marchandises ont été écoulées en 5,5 mois en 2013.

Chiffres clé à partir des retours des questionnaires clients

>**qualité** : satisfaction à 95 % pour Plan de Campagne et 100 % pour Pertuis

>**prix** : satisfaction à 81 % pour Plan de Campagne et 85 % pour Pertuis

>**vente en demi-gros** : satisfaction à 90 % pour Plan de Campagne et 89 % pour Pertuis

>**montant du panier moyen** : entre 35 € et 40 € pour Plan de Campagne ; entre 20 € et 25 € pour Pertuis.

>**poids du panier moyen** : 11,86 kg pour Plan de Campagne et 7 kg pour Pertuis

2. Bénéfices consommateurs :

-Les consommateurs ont pu bénéficier, en moyenne, de prix inférieurs à 20 % en pleine saison par rapport à la grande distribution (*ex. 1,80 € le kg de tomates anciennes/ 2,25 € le kg de raisin muscat au mois d'Août*).

-Des prix attractifs possibles grâce au conditionnement en demi-gros (qui se situent entre ceux pratiqués au détail et ceux en demi-gros).

3. Plus-value pour les commerçants alentours :

-La Halle profite à une grande partie des commerçants de la zone qui bénéficient de retombées économiques non négligeables dues à la hausse de fréquentation de leur magasin, engendrée par les consommateurs du marché (une valeur ajoutée reconnue et défendue par les associations des propriétaires et des commerçants de Plan de Campagne).

- **Enjeux sociaux :**

1. Echanges :

-Des liens se tissent entre producteurs et consommateurs et permettent aux agriculteurs de valoriser leur profession et leurs productions.

2. Communication :

-70 % des consommateurs de Plan de Campagne se sont déplacés grâce aux supports de communication et 30 % grâce au bouche-à-oreille. Pour Pertuis, 86 % des clients se sont déplacés grâce à la campagne de communication et 14 % grâce au bouche-à-oreille.

-Des animations mensuelles valorisant les différentes branches de l'agriculture et les productions du marché ont été organisées sur les 2 sites (thèmes : nutrition, gaspillage alimentaire... Avec dons de paniers fraîcheur).

- **Enjeux nutritionnels :**

1. Qualité et traçabilité :

-Une sélection rigoureuse des producteurs est effectuée par les Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse : contrôle des exploitations permettant de vérifier la provenance des produits, cahier des charges précis élaboré (les producteurs ne sont autorisés à vendre que leurs productions).

2. Agriculture locale raisonnée :

-Les modes de productions sont variés (plein champ, sous serre...), labellisés (Label rouge, Agriculture biologique). Pour info, 7 producteurs Bio à Plan de Campagne et 4 producteurs Bio à Pertuis. L'ensemble des autres producteurs est en agriculture raisonnée (cf. cahier des charges « Bienvenue à la Ferme »).

- **Enjeux environnementaux :**

-La relocalisation de l'économie répond aux préoccupations écologiques visant à diminuer les dépenses énergétiques : les produits vendus ont parcouru peu de distance (ex. en moyenne 38 km pour Plan de Campagne) et nécessitent peu d'emballage et de conditionnement.

Les valeurs défendues par les deux Halles de producteurs fédèrent 90 % des consommateurs qui se déclarent satisfaits ou très satisfaits de l'opération et qui souhaitent sa pérennisation.

>Éditions 2015:

1. Implantations géographiques prévues pour 2015 :

Plan de Campagne :

-Terrain identique à l'édition 2014* situé face à Conforama, en bout de zone, en direction des Pennes-Mirabeau (sur la D6) qui accueillerait une structure modulaire jusqu'à 900 m².

*Un prêt à usage sera consenti entre le prêteur (la SCI « Les Rigon ») et l'emprunteur (la CPA) pour une durée de 2 ans ferme, à compter de la fin de l'année 2014. Au terme de ces 2 années, le prêt sera renouvelable tacitement tous les ans.

Il pourra être mis fin à la convention à l'initiative du prêteur, moyennant un préavis de 2 mois notifié à l'emprunteur.

Pertuis :

-Terrain identique à l'édition 2014, situé en entrée de ville à côté des salaisons pertuisiennes « Chazal » (route d'Aix, « le Farigoulier »).

Le site accueillera une structure modulaire d'environ 300 m².

Le terrain est mis à disposition gracieusement par la commune de Pertuis pour une durée de 5 ans à compter de la fin 2014 (convention de mise à disposition).

2. Les structures envisagées :

Le succès grandissant de la manifestation et la durée étendue de mise à disposition des 2 terrains permet d'envisager la pérennisation du concept et donc l'achat de deux structures modulaires ; sachant que l'objectif à terme est de construire une halle en dur, notamment à Plan de Campagne, afin d'installer le marché de producteurs sur un lieu fixé définitivement.

***Structure modulaire- Rappel :*

-Structure en « semi-dur » disposant de « pans » amovibles/ coulissants latéraux permettant une ouverture ou une fermeture de la structure en fonction de la saison, et donc une utilisation plus prolongée dans la durée.

-Une fois achetée, la structure -démontable et modulable- serait louée et utilisée également hors période de Halle de producteurs et servirait à d'autres événements de type foire aux vins, « Drive fermier », marché de Noël, etc.(elle permettra donc à la CPA d'amortir rapidement l'investissement).

-Le cahier des charges de l'appel d'offres stipulera que le prestataire retenu se chargera du stockage de la structure dans ses locaux.



Chapiteau provisoire traditionnel



ex. de halle modulaire, en semi-dur

3. Période d'ouverture :

-Les périodes, jours et horaires des deux halles de producteurs en 2015 seront sensiblement identiques à l'édition 2014 avec la possibilité -grâce aux structures modulaires modulables- d'ouvrir le marché un peu plus longtemps et d'organiser des événements très ponctuels.

>Plan de financement 2015 prévisionnel des 2 halles sur 6 mois (Halle Plan de Campagne et Halle de Pertuis). F°/ = fonctionnement - I°/ = investissement

Nature des dépenses	Actions	Montant estimatif HT 2015	Montant HT 2014
1. Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	-Présence sur le site 3 fois par semaine pendant 6 mois + 2 mois en amont et en aval de la manifestation pour : sélection des producteurs, bilan de la saison -Contrôle des exploitations et des prix. -Suivi administratif, d'animations.	F°/ : 25 084 €	Idem 25 084 €
2. Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse	-Présence sur le site 2 fois par semaine pendant 6 mois + 2 mois en amont et en aval de la manifestation pour : la sélection des producteurs, bilan saison -Contrôle des exploitations et des prix. -Suivi administratif, d'animations.	F°/ : 13 000 €	Idem 13 000 €
3. Partenariat avec une « junior entreprise »	-Appui au contrôle des prix des Chambres d'agriculture, analyse des enquêtes consommateurs	F°/ : 3 000 €	/
3. Terrain Plan de Campagne	a. Location du terrain : mise à disposition b. Travaux d'aménagement éventuels (emplacement parking, électricité...) c. Parc caddies (achat de 100 exs) Le parc actuel utilisé depuis 3 ans est abîmé	a. Gracieuse b. I°/ 5 000 € c. I°/ 4 000 €	<u>Travaux :</u> Nettoisement site : 1 170 € <u>Peinture façade :</u> 8 690 € <u>Portique sécurité :</u> 6 135 €
3. bis	Structure modulaire Plan de Campagne : de 900 m ² environ	I°/ 100 000 € (+ F°/ 5 000 €)	Chapiteau : 30 000 €
4. Terrain Pertuis	a. Location du terrain : mise à disposition pendant 5 ans minimum	a. Gracieuse	Travaux : 20 300 € (portail électrique, grillage)
4. bis	Structure modulaire Pertuis : 300 m ² environ	I°/ 30 000 € (+ F°/ 2 000 €)	Chapiteau : 11 000 €
5. Signalétique	-Signalétique, pose et dépose. -Signalisation directionnelle.	F°/ 8 000 €	8 000 €
6. Communication	-Campagne d'affichage, annonces presse, radio... Communication supplémentaire (changement de lieux).	F°/ 45 000 €	45 000 €
7. Animations	-5 ou 6 animations mensuelles sur divers thèmes : développement durable, nutrition, gastronomie, etc.	F°/ 5 500 €	5 800 €
TOTAL HT		>I°/ Investissement : 139 000 € >F°/ Fonctionnement : 106 584 €	>I°/ Investissement : 36 295 € >F°/Fonctionnement: 137 884 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2004_A326 du Conseil communautaire du 17 décembre 2004 adoptant la Charte agricole du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2013_B565 du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 favorable au principe d'achat d'une Halle modulaire pour Plan de Campagne ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi en date du 10 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du bilan de l'édition 2014 de la « Halle de producteurs Terres de Provence » ;
- **APPROUVER** le principe de reconduction de l'opération « Halle de producteurs Terres de Provence » en 2015 à Plan de Campagne et à Pertuis avec l'acquisition de bâtiments modulaire pour la Halle de Pertuis dans le cadre d'une mise à disposition du terrain de 5 ans ;
- **APPROUVER** le principe d'acquisition d'un bâtiment modulaire pour la Halle de Plan de Campagne sous réserve d'une mise à disposition du terrain pour une durée minimale de 2 ans, renouvelable ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier;
- **DIRE** que le Conseil de Communauté et le Bureau seront saisis des décisions à prendre pour la « Halle de producteurs Terres de Provence 2015» chacun en ce qui les concerne.

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Halle de producteurs « Terres de Provence » - Bilan de l'édition 2014 et principe de reconduction de la 6ème édition en 2015

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

15 DEC. 2014